

Modèle de pratique de la Collection RAN

Nom de la pratique

Par « pratique » nous entendons une activité/méthode/outil utilisé actuellement ou par le passé par des professionnels et/ou membres de la communauté.

Prévention de la radicalisation en milieu carcéral, Programme HELP, Formation EN LIGNE

Description

(maximum 300 mots)

Courte description de l'objectif de la pratique et de la méthode de travail utilisée. Notez que dans cette description, il doit être clair que la pratique est liée de manière explicite à la prévention et/ou lutte contre la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. Cela signifie que les objectifs et/ou les activités/méthodes de la pratique doivent être liés à la prévention et la lutte contre la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. Les pratiques dans lesquelles ce lien n'est pas évident ne peuvent figurer dans la Collection RAN

Les membres du personnel appliquent souvent des lignes directrices nationales sans savoir qu'elles ont souvent fait l'objet de discussions dans d'autres instances, telles que le Conseil de l'Europe. Les instructions relatives à la radicalisation ne font pas exception.

La participation au programme HELP du Conseil de l'Europe a donc été une excellente occasion d'aider les participants à comprendre le cadre juridique général et les directives européennes et de faire un pas en avant en matière de radicalisation en adoptant une vision plus large qui ne se limite pas seulement à notre pays.

Cela nous a également permis:

- d'expliquer le fonctionnement du Conseil de l'Europe et les principes fondamentaux des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la lutte contre la radicalisation en milieu carcéral;
- de familiariser les participants au fonctionnement et aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (affaires belges);
- d'informer et familiariser les participants à la base de données HUDOC (qui contient les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme);
- de sensibiliser les participants à la distinction entre la liberté d'expression et l'incitation à la haine;
- de sensibiliser les participants aux facteurs internes et externes qui favorisent l'appartenance à un groupe et facilitent le recrutement;

	<ul style="list-style-type: none"> • de sensibiliser les participants aux effets néfastes qu'une incarcération peut avoir sur le plan de la radicalisation, mais aussi aux effets préventifs qui peuvent y être développés; • de favoriser la créativité des participants pour les amener à réfléchir aux possibilités d'action en matière de prévention et d'intervention en milieu carcéral visant à prévenir la radicalisation. <p>Le programme HELP du Conseil de l'Europe crée des formations en ligne en organisant des groupes de travail.</p> <p>La formation dans le domaine de la prévention de la radicalisation comporte sept modules, communs à tous les États. Il appartient au tuteur national d'adapter le contenu à son pays: devoirs, lectures, séries de questions, etc.</p> <p>Tous les modules sont disponibles en français.</p> <p>Pour la Belgique, quatre modules principaux étaient obligatoires:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction • Cadre juridique international et européen • Module spécifique aux centres pénitentiaires • Module sur les maisons d'arrêt et les systèmes de probation <p>Les modules supplémentaires étaient:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module destiné aux juges et aux procureurs • Module destiné aux systèmes de probation • Module: détenus étrangers, réalisé par EUROPRIS (avec la participation active d'Isabelle Storme) <p>Les modules de la formation sont stockés sur une plateforme du Conseil de l'Europe. L'accès se fait donc par Internet. Veuillez noter que pour suivre la formation, il est nécessaire de s'enregistrer et de s'inscrire préalablement. Un tuteur national a supervisé l'ensemble du processus afin de motiver les participants.</p>
Examiné par les pairs	Non
Principaux thèmes	Prison et probation

<p>Veillez <u>sélectionner</u> les deux thèmes clés qui correspondent le mieux à la pratique.</p>	<p>Formation</p>
<p>Public cible</p> <p>Veillez <u>choisir</u> au moins un public cible correspondant le mieux à la pratique.</p>	<p>Prison / probation / praticiens des services judiciaires</p> <p>Praticiens de la santé</p> <p>Le public cible se composait principalement de directeurs de maisons d'arrêts, de psychologues et de travailleurs sociaux. Cependant, nous avons également réussi à ce que des agents pénitentiaires y participent, mais en nombre très limité.</p>
<p>Couverture géographique</p> <p>Veillez indiquer où la pratique a été/est mise en œuvre (pays, régions, villes).</p>	<p>Belgique</p>
<p>Début de la pratique</p> <p>Veillez indiquer quand (année) la pratique a été développée et mise en œuvre afin d'indiquer sa maturité. Si la pratique n'est plus active, veuillez indiquer quand elle a pris fin.</p>	<p>La création des modules a duré près d'un an.</p> <p>Le projet a été lancé en mai 2019 au sein de l'administration pénitentiaire belge où nous avons accueilli nos collègues belges des systèmes de probation, nos collègues espagnols et autrichiens qui participaient au même programme pour les services pénitentiaires et les systèmes de probation, ainsi que le représentant belge d'EUROPRIS qui a participé à la création du module «Détenus étrangers».</p> <p>La formation a débuté le 23 mai 2019 et s'est terminée le 23 septembre 2019.</p>
<p>Produits livrables</p> <p>Veillez indiquer si la pratique a débouché sur des réalisations concrètes, telles que (des liens vers) des manuels, modules de formation, vidéos.</p>	<p>Les différents modules comportent de très nombreuses informations et nécessitent donc beaucoup de lecture. Quelques illustrations sont présentes, et la formation est assez interactive.</p> <p>L'adaptation nationale était logique afin de mettre l'accent sur certains points particuliers qui pouvaient vraiment être utiles aux participants, notamment la consultation de la base de données de la Cour européenne des droits de l'homme. Les participants ont pu consulter un arrêt concernant un</p>

	<p>détenu radicalisé dans notre pays et découvrir la suite qui a été réservée à cette affaire.</p>
<p>Faits et évaluation</p> <p>Courte description des <u>mesures de performance</u> de la pratique, comprenant</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>des avis qualitatifs et des données quantitatives (statistiques)</u>, par exemple la mesure de la réussite de votre projet ou intervention. 2. <u>une évaluation et des avis</u>, y compris des enquêtes et/ou preuves empiriques. Par exemple, avez-vous procédé à une évaluation interne ou externe ? Avez-vous encouragé votre groupe cible à vous donner son avis ? 3. <u>un examen par des pairs</u> : quelles ont été les impressions du groupe de travail du RAN (éventuellement suite à une visite d'étude) concernant la pratique. <p>Veillez préciser les résultats de vos activités de surveillance et d'évaluation.</p>	<p>Il nous a été rapporté que le fait de prendre un peu de distance par rapport à notre pays et d'envisager le problème d'un point de vue international avait été très apprécié. De même, il convient de souligner l'implication et le travail du Conseil de l'Europe en ce qui concerne le phénomène de l'extrémisme violent. D'autres pays sont confrontés à ce problème et ont trouvé d'autres solutions que les nôtres. Le partage de connaissances et d'expériences nous permet à tous de nous développer.</p> <p>Un système d'évaluation a été inclus dans la plateforme HELP. D'une part, les tuteurs pouvaient vérifier si les participants avaient achevé tous les modules jusqu'à la fin, dans un délai raisonnable. (afin d'éviter un grand nombre de « clics » en deux minutes).</p> <p>D'autre part, le contenu a été adapté au contexte national, en particulier en intégrant des exercices que le tuteur notait.</p> <p>Enfin, une série de questions finales a été ajoutée pour tester toutes les nouvelles connaissances acquises. Un tableau récapitulatif est disponible pour chaque participant.</p> <p>Ainsi, les tuteurs ont pu valider ou non la réussite de la formation en ligne. Lorsque les participants ont réussi la formation, un certificat du Conseil de l'Europe leur a été décerné.</p> <p>Nous avons également lancé une évaluation avec les participants afin de recueillir leurs commentaires sur la formation, la qualité, l'apprentissage, etc.</p> <p>Une grande majorité des participants ont indiqué qu'ils avaient acquis de nouvelles connaissances sur la radicalisation et le Conseil de l'Europe. Ils ont également estimé que ce cours était complémentaire au programme de formation dispensé par le centre de formation du système pénitentiaire.</p>
<p>Durabilité et transférabilité (200 mots maximum)</p> <p>Courte description de la pérennité et de la transférabilité de la pratique, notamment des informations sur ses coûts. <u>Veillez préciser quels éléments sont transférables et comment.</u></p>	<p>Le contenu des modules du programme HELP sur la prévention de la radicalisation est le même pour tous les États membres, seules les adaptations nationales sont différentes. Tous les États membres qui le souhaitent peuvent demander l'accès au programme HELP aux personnes qui le gèrent.</p> <p>Certains modules sont spécifiques aux maisons d'arrêt, d'autres aux services de probation, d'autres encore aux juges et aux procureurs. Le Conseil de l'Europe décidera s'il souhaite donner accès à d'autres types de public.</p>

	<p>Nous avons décidé de tester d'abord la plateforme Help et la formation en ligne sur la prévention de la radicalisation auprès du public francophone car les traductions en néerlandais n'étaient pas prévues au début du projet. Elles seront achevées début 2020 et il nous semble important que, dans le nord du pays, les participants puissent suivre les modules dans leur langue maternelle afin que nous puissions réfléchir aux suites que nous entendons donner à ce cours en ligne.</p>
<p>Présentation et discussion lors d'une réunion du RAN</p> <p>Notez que pour figurer dans la Collection, la pratique doit de préférence être désignée lors d'une réunion du RAN. Indiquez le nom du groupe de travail/événement du RAN, la date, le lieu et l'objet de la réunion.</p>	<p>Cette pratique a été incluse en collaboration avec EUROPRIS et n'a donc pas encore été présentée lors d'une réunion du RAN.</p>
<p>Liens avec d'autres initiatives ou financements de l'UE (100 mots maximum)</p> <p>Indiquez comment votre projet a été financé, si votre pratique est liée à d'autres initiatives ou projets de l'UE ET indiquez clairement s'il est (co)financé par l'UE et, si c'est le cas, par quels fonds. Exemples : Erasmus +, Fonds pour la sécurité intérieure (FSI), Fonds social européen (FSE), Horizon 2020, etc.</p>	<p>Conseil de l'Europe EUROPRIS</p>
<p>Organisation (Insérez une description de 100 mots maximum et sélectionnez le type d'organisation)</p> <p>Décrivez brièvement l'organisation à l'origine de cette pratique, notamment son statut légal, p.ex. ONG, organisme de l'État, société limitée, organisation caritative, etc.</p>	<p>Administration pénitentiaire belge Type d'organisation : Établissement public</p>
<p>Pays d'origine</p> <p>Pays dans lequel la pratique est utilisée.</p>	<p>Belgique</p>

<p>Contacts</p> <p>Veillez préciser les coordonnées de la personne à contacter dans l'organisation, notamment son nom et son adresse e-mail.</p>	<p>Sybille Genot (administration pénitentiaire belge) Sybille.Genot@just.fgov.be</p> <p>https://www.coe.int/en/web/help/help-radicalisation-prevention</p>
<p>Dernière mise à jour (année)</p>	<p>2019</p>